



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-SIXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 07 novembre 2025

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA TULUKA a présidé, ce vendredi 07 novembre 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-sixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DE LA PREMIERE MINISTRE

La communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De sa participation à la conférence CNN Global Perspectives à Londres

La Première Ministre a informé le Conseil qu'elle a représenté notre pays à la conférence *CNN Global Perspectives–Africa Edition*, organisée à Londres le 03 novembre 2025. Elle a participé à un panel de haut niveau, aux côtés de plusieurs dirigeants politiques, économiques et investisseurs internationaux, pour rappeler le rôle stratégique de la RDC dans l'économie mondiale.

A cet effet, quelques priorités ont été mises en avant, dont trois :



1. *Le rétablissement durable de la paix à l'Est du pays*, condition essentielle à la stabilité régionale ;
2. *La diversification des partenariats économiques internationaux*, axée sur la transformation locale des minerais stratégiques, la création d'emploi national tout en assurant la préservation de l'environnement ;
3. *La promotion du leadership féminin*, comme pilier d'un développement inclusif et durable.

En marge de ce Forum, la délégation Congolaise a été reçue respectivement par le Vice-Premier Ministre et Secrétaire d'État à la Justice et le Ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni. Avec ces deux membres du Gouvernement britannique, il a été question de la situation sécuritaire à l'Est de notre pays, de la nécessité d'un soutien accru au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, de l'engagement du Royaume-Uni d'accompagner les réformes de notre pays, en matière de gouvernance, de climat des affaires et d'investissements productifs.

Il a été aussi question de la gestion coordonnée de l'immigration clandestine en provenance de la République Démocratique du Congo ; plus spécifiquement, de la mise en place d'un mécanisme concerté permettant l'accueil rapide, sécurisé et respectueux des droits fondamentaux de nos compatriotes en situation irrégulière, ainsi que l'assistance nécessaire en vue de leur accompagnement et de leur réinsertion digne au pays.

Elle a invité le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires Coutumières, ainsi que la Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise à en faire le suivi efficace.

2. De la nécessité à prévenir les risques liés à la saison des pluies

Evoquant les dernières prévisions publiées par l'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite (METTELSAT), la Première Ministre a indiqué que la saison des pluies qui s'installe dans le pays présente des risques météorologiques élevés, susceptibles d'entraîner de nouvelles inondations et d'importantes perturbations environnementales, à l'instar de la dernière saison.



Face à l'impératif d'agir de manière coordonnée et préventive, elle a invité les Ministres concernés par la problématique à considérer systématiquement les informations météorologiques de METTELSAT en vue de prendre des dispositions adéquates.

De ce fait, en droite ligne avec la Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe, adoptée lors de la soixante-cinquième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 31 octobre 2025, la Première Ministre a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, par ses services habilités, notamment la « *Cellule Permanente d'Alerte et d'Urgence* », de prendre toutes les mesures idoines pour mettre à la disposition du Gouvernement, un cadre opérationnel actualisé, d'analyse des risques et de contingence face aux effets prévisibles d'inondation.

Elle a enjoint également au Ministre d'Etat, Ministre de l'Urbanisme et Habitat, en collaboration avec le Gouverneur de la ville de Kinshasa et des structures techniques concernées, de tout mettre en œuvre pour accélérer et terminer les démolitions sur les sites non aedificandi, les travaux de curage des caniveaux et de l'évacuation des immondices.

Afin de s'assurer que le délai annoncé du mois de décembre prochain pour la fin des travaux de voirie dans la capitale sera respecté, la Première Ministre a chargé le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics et celui des Finances de lui présenter, dans les 72 heures, la situation des paiements de toutes les entreprises prestataires.

3. De l'accord préliminaire sur la revue des programmes avec le FMI

La Première Ministre est revenue sur l'accord préliminaire trouvé avec le Fonds Monétaire International (FMI), dans le cadre de la seconde revue du programme de Facilité Elargie de Crédit (FEC) et de la première revue du programme de Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), qui a salué les progrès engrangés et encouragé la poursuite des efforts notamment en matière de mobilisation de recettes intérieures et de rationalisation des dépenses.



Dans le but de consolider la trajectoire de la discipline budgétaire retrouvée, elle a chargé le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, ainsi que le Ministre des Finances, de procéder à un réajustement du Plan de Trésorerie et du Plan d'Engagement Budgétaire du dernier trimestre 2025, de manière à aligner les décaissements aux recettes projetées sur ladite période.

La Première Ministre a dit compter sur la responsabilité de chacun des membres du Gouvernement pour assurer la rigueur et la transparence indispensables à la crédibilité de notre politique budgétaire et au maintien de la confiance de nos partenaires.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué notamment par la désapprobation et la dénonciation par la population des actes à la base de l'instabilité des Institutions provinciales au regard de leur impact sur le développement des provinces.

Sur le plan politique, il a informé le Conseil de sa communication faite à l'attention des membres des bureaux des Assemblées provinciales, des Gouverneurs et des Vice-Gouverneurs aux fins de leur rappeler la vision du Président de la République, sur la stabilité des Institutions provinciales surtout pendant cette période où notre pays fait face à une crise sécuritaire majeure.

Il a insisté sur l'impératif de garantir la cohésion nationale et le développement intégral.

Dans le chapitre du banditisme et criminalité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a, à l'approche des festivités de fin d'année, fait le point de la réunion qu'il a tenue avec les services de sécurité pour la mise sur pied d'un plan opérationnel de lutte contre la criminalité. Dans cette perspective, l'opération Ndobbo va se poursuivre avec des patrouilles diurnes et nocturnes.



Pour terminer, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a brossé quelques cas des sinistres et catastrophes pour lesquels des instructions ont données pour toutes fins utiles.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a fait le point de la situation opérationnelle et sécuritaire dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu où les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) tiennent leurs positions face à l'ennemi.

Il a également passé en revue les opérations de traque menées contre les groupes armés en Ituri mais aussi celles qui sont engagées au niveau du triangle Kongo-Central - Ville de Kinshasa – Grand Bandundu dans la partie ouest du pays.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur la maladie à virus Ebola, le Choléra et le Mpox.

En ce qui concerne Ebola, il a indiqué qu'il reste 24 jours du compte à rebours avant la déclaration officielle de la fin de l'épidémie si aucun nouveau cas n'est notifié (le dernier patient guéri d'Ebola est sorti du Centre de Traitement d'Ebola en date du 19 octobre 2025).

Aucun nouveau cas confirmé n'a été notifié du 26 septembre au 05 novembre 2025, soit 41 jours sans notification d'un cas confirmé, et les derniers contacts sont sortis de la cohorte de suivi depuis le 17 octobre 2025.

S'agissant du Choléra, la tendance à la 43^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une diminution du nombre des nouveaux cas passant de 1.231 à 1.069 cas suspects dont 38 décès, soit une létalité de 3,6%. Kinshasa qui fait face à une résurgence épidémique a notifié, au cours de cette semaine, 26 nouveaux cas suspects dont 6 décès.



Quant au Mpox, il a été noté une diminution importante des notifications avec une baisse du nombre de cas positifs. Malgré cette décrue, la situation de l'épidémie de Mpox reste préoccupante dans le Sud-Kivu (252 cas à la 43^{ème} la semaine contre 146 à la semaine précédente) et Sankuru (257 cas à la 43^{ème} semaine contre 276 cas à la semaine précédente).

Face à ces trois épidémies, les actions de riposte en cours ont été présentées et des recommandations ont été formulées au Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant de la Formation Professionnelle

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a présenté une note d'information relative à la problématique de la paie des Etablissements publics de formation professionnelle sous mandat de gestion.

En effet, le Service national de contrôle des effectifs et éléments de paie du personne enseignant et formateur (SENACEEPEF) opérationnel dans son Ministère a descélé des difficultés d'ordre structurel et opérationnel entraînant ainsi des arriérés de paiement du personnel des Etablissements.

Évoquant l'évolution des effectifs pléthoriques des centres agréés et la masse salariale y afférente, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a précisé que depuis juin 2024, aucun mandat de gestion n'a été octroyé à un nouvel Etablissement pour des raisons évidentes.

Afin d'assainir et de rationaliser les effectifs pour desceller les fictifs ou les doublons, une mission de vérification a été diligentée sur terrain à Kinshasa conformément aux instructions de la Première Ministre données lors de la 60^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 26 septembre 2025.

Il en ressort que 209 Etablissements (Centres) mécanisés (repris sur les listings de paie) avec 8.360 agents déclarés sont non opérationnels ; et 263 Etablissements non mécanisés mais détenteurs des Arrêtés d'agrément sont introuvables.



Pour permettre la poursuite de l'identification des centres réellement existants et opérationnels à travers l'étendue du pays, l'accompagnement du Gouvernement a été sollicité, autant que la mise en place d'une Commission paritaire (Budget-Finances-Fonction Publique-Formation Professionnelle) en vue gérer et régulariser la situation de paie de ces agents, sous la supervision de la Primature.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a enfin souligné l'impératif d'accélérer le processus de construction des centres de Formation Professionnelle et d'apprentissage des métiers.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 65^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 31 octobre 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

IV.1. Projet de Loi relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis, pour examen et adoption, le Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 18 novembre 2025.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

IV.2. Projet de Loi relevant du secteur des Affaires Foncières

La Ministre des Affaires Foncières a, quant à elle, soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil, le Projet de Loi modifiant et complétant la Loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la Loi n°80-008 du 18 juillet 1980.

Elle a indiqué que l'objectif principal de cette réforme foncière est de renforcer le cadre légal et de l'adapter aux exigences actuelles de la modernisation de l'administration, du développement durable, et de la sécurisation des droits et investissements fonciers.



Ce texte réaffirme les principes fondamentaux de : (i) *la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible du sol au profit de l'État* ; (ii) *la distinction des terres du domaine public et celles du domaine privé* ; et (iii) *l'attribution des droits de jouissance sur les terres du domaine privé, moyennant un contrat de concession foncière*.

La Ministre des Affaires Foncières a brossé une douzaine d'innovations apportées lesquelles constituent des réformes visant à valoriser le foncier comme levier de développement durable, tout en assurant la sécurité juridique des droits, la paix sociale et la stabilité. Ce qui est en cohérence avec la vision du Chef de l'Etat traduit dans le Programme d'actions du Gouvernement.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Loi.

Commencée à 15h46', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h05'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,

Porte-parole du Gouvernement en mission,

Jean-Lucien BUSSA TONGBA

Ministre de l'Aménagement du Territoire

